



Éléments constitutifs de la charte

« CorSmetique »

ETHIQUE et philosophie

Aujourd'hui, l'utilité des plantes dans l'alimentation, la médecine ne s'est plus imposée, en même temps que la nécessité de l'emploi de celles-ci s'estompait.

Une société se doit de conserver comme trace autant que comme mémoire les formes antérieures de sa culture.

Si l'on renonce à conserver son patrimoine, si l'on accepte comme naturel l'effacement de la mémoire collective de sa tradition, de son passé, de ses racines alors on acceptera comme naturelle, la disparition de cette culture elle-même.

Il est important de conserver un patrimoine pour conserver une identité, pour préserver le capital de connaissances accumulées par l'homme dans son oeuvre d'adaptation, à son environnement naturel.

La charte CORSMETIQUE a pour objectif de valoriser tous ceux qui veulent transmettre, ce patrimoine, cette culture des effets bénéfiques des plantes sur l'Homme.

Cette projection vers l'avenir vise aussi et surtout à promouvoir un respect de la nature, du travail et par conséquent de l'Homme.

La charte CORMETIQUE est une source de sagesse, fondée sur le respect de la nature et sa compréhension. L'oubli du respect dû à tout ce qui pousse et à ce qui vit amène à ne plus respecter « l'Homme ».

La charte CORSMETIQUE oeuvre prioritairement dans le domaine de la Protection de la Planète Terre et de son humanité et véhicule des valeurs de Solidarité, Conscience, et Respect.

Les valeurs véhiculées par la charte CORSMETIQUE prennent leur source dans la Charte de l'environnement – Loi constitutionnelle N° 2005-205 du 1er Mars 2005.



« Considérant,

« Que les ressources et les équilibres naturels ont Conditionné l'émergence de l'humanité

« Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

« Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

« Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

« Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

« Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

« Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;

La charte CORSMETIQUE considère le respect des préservations du patrimoine mondial comme l'élément le plus important de l'avenir et à ce titre privilégie les synergies orientées vers l'action constructive.

La charte CORMETIQUE part du constat suivant :

- 1.** l'état de la planète dans sa globalité se détériore, pour preuve la dégradation de notre environnement.
- 2.** le patrimoine culturel (du savoir) n'est pas pris en compte sur le plan international en ce qui concerne la santé et les soins et est même mis de côté pour laisser la place à un rendement commercial plus lucratif.
- 3.** les initiatives locales publiques, privée et le niveau de conscience de chacun s'accroissent sans que des actions internationales solidaires ne portent véritablement leurs fruits sur le long terme.
- 4.** certaines actions et labellisations dérivent dans des actions commerciales uniquement et perdent l'essence même de leur existence.

Pour y remédier la Charte Corsmétique :

- désignera tous ceux qui oeuvreront dans ce sens, (protection de l'environnement, respect de l'humanité, de son patrimoine et de son savoir) et qui mériteront une labellisation à titre gracieux par le logo CORSMETIQUE.